



Règlement du prix annuel de l'innovation sociale

Votre entreprise apporte
une réponse nouvelle
à une problématique sociale

Elle contribue à la **qualité de vie**

Cette initiative a un **impact**
économique, environnemental...

Vous êtes concernés !

Valorisez vos initiatives
sur le site dédié
à l'innovation sociale
en Bourgogne-Franche-Comté

www.rallynov.fr

Rally'nov

Règlement

Article 1 - Objet

À l'initiative des pouvoirs publics (Etat, Région), Rally'nov vise notamment à valoriser et promouvoir les initiatives socialement innovantes dans les entreprises et associations de Bourgogne-Franche-Comté.

Une grille de lecture de l'innovation sociale a été élaborée en 2012, à la naissance du projet, de manière participative par des représentants des structures régionales agissant aux côtés des entreprises et associations de la région. Les initiatives présentées dans le cadre de ce projet doivent répondre aux critères de cette grille (cf : document joint).

Les IS répertoriées sur le site **rallynov.fr** **concourent automatiquement** au prix de l'innovation sociale.

Il s'agit de valoriser des **réponses nouvelles à des problématiques sociales** internes ou externes aux structures, mises en place pour un individu, un groupe d'individus ou la population d'un territoire. Ces réponses prennent la forme de nouvelles pratiques et de nouveaux produits. Au niveau de "l'entreprise", les initiatives touchent trois niveaux du fonctionnement : le management, l'organisation (du travail, du temps de travail, de la production de la structure) et/ou le système de gestion des ressources humaines. Ces réponses contribuent à **améliorer la qualité de vie** (au travail ou hors travail) ; Elles peuvent également avoir des impacts induits directs ou indirects économiques, environnementaux, sociaux, ...

Pour information, vous trouverez des repères sur l'innovation sociale, les pratiques socialement innovantes identifiées depuis 2013, ainsi que des témoignages et des vidéos des lauréats sur le site www.rallynov.fr

Article 2 – Conditions de participation

Peuvent présenter une ou plusieurs IS* toutes les entreprises, associations et organisations, privées de Bourgogne-Franche-Comté, quelle que soit leur taille, ou leur secteur d'activité. L'innovation sociale concerne une réalisation passée ou en cours de réalisation (pas à l'état de projet).

La participation à Rally'nov est gratuite.

* IS = Innovation Sociale

Article 3 – la Valorisation des Innovations Sociales

Les IS correspondant aux critères définis seront valorisées par le biais d'une fiche IS récapitulative mise en ligne sur le site www.rallynov.fr

Les IS pourront également être valorisées au cours de diverses manifestations organisées durant l'année, et notamment à la remise de prix en décembre.

Article 4 – Le Jury et les prix

Un jury composé de représentants de la Direccte et du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté se réunira durant le mois d'octobre. Parmi les IS retenues, il sélectionnera les lauréats auxquels il remettra un prix de 2000 euros chacun

Article 5 – Constitution d'un dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

- Le formulaire de candidature accessible sur rallynov.fr, si vous candidatez via le site
- La fiche d'engagement jointe au règlement à signer obligatoirement

Le formulaire de candidature n'est pas obligatoire pour concourir, seule la fiche d'engagement devra être complétée et retournée.

Article 6 – Date limite du concours

L'Aract Bourgogne-Franche-Comté répertorie les initiatives socialement innovantes de l'année en cours jusqu'au 1^{er} septembre.

Contact : k.hubert@anact.fr - 03 80 50 99 86

Article 7 – Date de remise des prix Rally'nov

Les prix rally'nov seront remis lors d'une manifestation qui aura lieu **au cours du dernier trimestre de l'année**. La date et le lieu seront précisés ultérieurement.

Article 8 – Clauses particulières

Les structures répertoriées autorisent par avance l'Aract Bourgogne-Franche-Comté à utiliser leur identité, image et leurs éventuelles interviews, pour sa communication interne et externe. Par ailleurs, les lauréats s'engagent à faciliter la réalisation d'un reportage vidéo présentant leur action, le cas échéant, en vue d'une utilisation ultérieure sur le site rally'nov et des partenaires du projet par exemple.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation rally'nov implique l'acceptation du présent règlement.

Les innovations sociales identifiées dans le cadre de rally'nov pourront être médiatisées avec accord du candidat.

Fiche d'engagement

Je soussigné (nom, prénom, raison sociale)

Résidant à

Déclare être candidat au prix de l'Innovation Sociale Rally'nov

Déclare être d'accord pour témoigner de mon expérience, le cas échéant, et en accepter les conditions de réalisation :

J'accepte la réalisation d'un entretien in situ ou téléphonique avec un chargé de mission de l'Aract BFC ;

J'accepte l'insertion de photo me concernant ou la mention d'un signe distinctif de ma société (Logo) ainsi que des coordonnées de contact dans d'éventuels documents de synthèse ;

J'accepte également de répondre à la demande d'interview émanant de la presse audio visuelle et écrite ;

J'accepte de venir présenter mon expérience lors d'un événement en Bourgogne-Franche-Comté ;

J'accepte que mon expérience soit diffusée sur le site rallynov.fr et sur différents supports de communication en lien avec l'innovation sociale ;

J'ai pris connaissance des clauses relatives au règlement du concours.

Fait à

Le

Tampon et signature

Nota : aucun document (photo, logo, témoignage) ne sera diffusé sans l'accord préalable de l'entreprise

Grille de lecture de l'innovation sociale

| quel type d'innovation ? | |
|--------------------------|---|
| B | <p>L'action, la démarche, le projet est soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - centré(e) sur l'individu, elle/il est destiné(e) à provoquer des changements durables chez l'individu, à le développer de façon à ce qu'il reprenne le pouvoir sur le déroulement de sa propre vie. - orienté(e) sur le territoire, il ou elle vise à développer un territoire déterminé en vue d'améliorer la qualité de vie. (réseaux sociaux, partenariats,...) - au sein des entreprises / associations : il ou elle s'inscrit dans le fonctionnement de la structure à destination des salariés. Il ou elle vise à améliorer la qualité de vie au travail. |
| C | <p>Elle prend des formes variées, soit d'ordre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procédural, elle impacte les processus, les façons de faire, les démarches - organisationnel, elle touche l'organisation du travail et/ou de la production, et/ou de la structure, et les modes de gouvernances - institutionnel, elle fait principalement référence aux législations, aux politiques, aux normes et aux règles du jeu. - conceptuel, elle se joue au niveau du produit et/ou service proposé sur un marché, dans un secteur. |

| quels critères ? | |
|------------------|--|
| 1 | Réponse nouvelle à une problématique sociale mal satisfaite |
| | Une problématique sociale est identifiée |
| | La raison d'être du projet est la volonté d'apporter une réponse à la problématique |
| | Un impact social explicite . |
| | Une transformation durable . |
| 2 | Génération d'autres effets positifs |
| | Cette réponse a des impacts induits économiques, sociaux, environnementaux ou autres , directs ou indirects. |
| 3 | Expérimentation et prise de risque |
| 6 | La mise en œuvre de cette "nouvelle solution" demande engagements et comporte des risques (tensions, résistances, non appropriation) |
| | La solution est nouvelle par rapport à l'état du marché sur le territoire ou par rapport au mode de fonctionnement habituel de l'entreprise/ association. |
| 4 | Implication des acteurs concernés |
| | Une démarche participative est mise en place. |